

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

Présents Mr Guérin, Mr Bourdel, Mr Dolley, Mr Hodiern, Mr Deraine, Mme Lastelle, Mr Prioult, Mr Lebas, Mme Huyghe-Boulet, Mme Bisson, Mme Bouglé

Absents : Mme Chazel, Mme Tanqueray

Absents excusés : Mme Frasn, M. Mosqueron

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Bisson

Mr Guérin relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal. Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

1 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : Départ de la commune de la CDC d'Orival vers Cœur de Nacre.

Le conseil municipal approuve le fait d'ajouter ce point à l'unanimité.

Monsieur Lebas demande une délibération sur l'achat de radiateurs.

2 AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU CALVADOS

Monsieur le Maire rappelle le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados voté en conseil communautaire et accepté par le Préfet.

Le conseil municipal vote à l'unanimité contre le projet de schéma.

3 DEPART DE LA COMMUNE DE LA CDC D'ORIVAL VERS CŒUR DE NACRE

Monsieur le Maire expose la nouvelle situation : la commune de Courseulles quitte BSM pour rejoindre la CDC Cœur de Nacre.

Le bassin de vie de la commune de Reviers étant majoritairement tourné vers Courseulles et Douvres la Délivrande, la question se pose de partir de la CDC d'Orival pour rejoindre celle de Cœur de Nacre.

Les interrogations portent sur la compétence scolaire et sur la dette contractée par Orival et sur les répercussions de celle-ci sur notre commune en cas de départ de la CDC.

- ~ Où seront scolarisés les élèves d'âge élémentaire habitant notre commune ?
 - ~ Que deviennent les agents de l'intercom travaillant sur notre commune ?
 - ~ Comment organiser le temps péri-scolaire ?...
 - ~ Que devra-t-on à la CDC d'Orival si on la quitte ?
- Etc....

La volonté du conseil municipal est de suivre la commune de Courseulles dans ses choix relatifs à la coopération intercommunale à venir. Dès lors que Courseulles choisit d'intégrer la CDC de Cœur de Nacre, il apparaît cohérent que nous fassions de même.

Le conseil vote :

Etes-vous pour sortir de la CDC d'Orival pour intégrer, avec Courseulles, la CDC Cœur de Nacre ?

Résultat du vote :

10 oui et 1 non

4 INVESTISSEMENT

Monsieur Lebas demande au conseil municipal l'autorisation de mandater en section d'investissement avant le vote du budget 2016, afin de procéder au changement des radiateurs des logements dont la commune est propriétaire. La commande devant être passée avant le 1^{er} janvier 2016 afin d'éviter la hausse de TVA. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition pour un montant maximum de 6 000€.

La séance est levée à 20h06.